

Délibérations

19/03/2025	6	AG	Adhésion centrale d'achat CANUT
19/03/2025	7	FIN	Approbation du CFU
19/03/2025	8	FIN	Affectation du résultat 2024
19/03/2025	9	FIN	Vote du BP
19/03/2025	10	FIN	Fixation des taux
19/03/2025	11	FIN	Attribution de subventions aux associations
19/03/2025	12	FIN	Attribution de subventions à la crèche parentale Les P'tites Pousses
19/03/2025	13	FIN	Attribution de subventions au Syndicat Intercommunal
19/03/2025	14	FIN	Rapport d'utilisation du FSRIF
19/03/2025	15	FIN	Effacement de dette
19/03/2025	16	RH	Création d'un poste d'adjoint administratif contractuel Service Education

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 22	Votants : 33
Date de la convocation : 06/03/2025			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal <i>Séance du Conseil Municipal du 19/03/2025</i>			
Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay-Damien, FAYAT Marie-Annick, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stéfanie, BERTRAND Michel, COGET Charline, CHEVALLIER Jean-Marie, LE GALLOUDEC Patricia, GOUBERT Fanny, ZAURIN Rose-Marie, LAFUMA Sophie, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
Membres ayant donné pouvoir : Mme PAGES Caroline à M. CHAPLET Olivier M. DEVAUX Etienne à M. REALINI François M. FARCY Jean-Luc à Mme PREVOT Isabelle Mme GRYPONPREZ Martine à Mme COGET Charline M. ORLANDO Dominique à Mme PECULIER Charlyne M. GATUINGT Jean-Christophe à Mme FAYAT Marie-Annick M. HEESTERMANS Jacques à Mme NALINE Stéfanie Mme DUCRET Frédérique à Mme BOSSAERT Alexina M. PIOLLET François à Mme LE GALLOUDEC Patricia M. LE MENTEC Yannick à M. BELHOMME Jean-Michel M. SABAS Marvin à M. POIRIER Vijay-Damien			
Membres excusés :			
M. Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT CANUT

L'article L.2113-2 du Code de la Commande Publique prévoit qu'une centrale d'achat est un acheteur qui a pour objet d'exercer de façon permanente, au bénéfice des acheteurs, l'une au moins des activités centralisées suivantes :

- L'acquisition de fournitures ou de services destinés à des acheteurs
- La passation des marchés publics de travaux, de fournitures ou de services.

Pour notamment optimiser le coût et le fonctionnement de ses réseaux de télécommunication ainsi que ses services et solutions de téléphonie fixe et mobile, la ville de Cesson souhaite bénéficier des avantages d'une mutualisation des achats dans ces domaines.

L'intérêt d'adhérer à une centrale d'achat est, notamment, de deux ordres :

- Un intérêt économique, l'objectif de la centrale d'achat est d'obtenir des prix plus avantageux que ceux obtenus par les acheteurs effectuant eux-mêmes leurs propres achats ;
- Un intérêt juridique et administratif, dès lors que les acheteurs qui recourent à une centrale d'achat sont considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence au sens de l'article L.2113-4 du Code de la Commande Publique.

La Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (C.A.N.U.T.) propose des marchés publics qui simplifient les achats de matériels, logiciels et prestations couvrant l'ensemble des besoins numériques et télécoms de ses adhérents.

La CANUT a la volonté d'adopter une gouvernance représentative des différents adhérents, et des procédures de gestion leur apportant transparence et sécurité. Elle permet aussi une gestion simplifiée de l'achat de fournitures et de services en matière d'informatique et de télécoms.

Les objectifs de la CANUT sont principalement de proposer à ses membres :

- Une gestion simplifiée des achats,
- Des marchés adaptés aux besoins des collectivités territoriales,
- Des frais d'accès réduits,
- Une relation directe avec les titulaires pour l'exécution des marchés,
- Une représentation de leurs intérêts face aux titulaires de marchés,
- Des interlocuteurs dédiés apportant une forte réactivité aux sollicitations qu'elle recevra.

La CANUT n'exige pas d'exclusivité lors de l'utilisation de ses marchés, et permet de résilier la souscription à un marché à tout moment.

L'adhésion à la CANUT est gratuite, seul le coût annuel d'utilisation des marchés est facturé par l'association selon les tarifs suivant (pour un établissement seul) :

Coût annuel	Etablissement >=500 employés			Etablissement <500 employés			Etablissement <100 employés		
	P.U. HT remisé	Total HT	Total TTC	P.U. HT remisé	Total HT	Total TTC	P.U. HT remisé	Total HT	Total TTC
Structure seule	600 €	600 €	720 €	300 €	300 €	360 €	150 €	150 €	180 €
1er accord-cadre									
2 accords-cadres remise 20%	480 €	960 €	1 152 €	240 €	480 €	576 €	120 €	240 €	288 €
3 accords-cadres remise 30%	420 €	1 260 €	1 512 €	210 €	630 €	756 €	105 €	315 €	378 €
4 accords-cadres remise 40%	360 €	1 440 €	1 728 €	180 €	720 €	864 €	90 €	360 €	432 €
5 accords-cadres remise 45%	330 €	1 650 €	1 980 €	165 €	825 €	990 €	83 €	413 €	495 €
6 accords-cadres remise 50% = PLAFOND	300 €	1 800 €	2 160 €	150 €	900 €	1 080 €	75 €	450 €	540 €

En application de l'article 10.1 des statuts, le représentant légal en exercice, ou tout autre personne dont l'habilitation aura été notifiée par écrit, siège à l'assemblée générale de la CANUT, et désigne à ce titre, l'adjoint au maire en charge de la gestion du patrimoine, du développement économique et numérique pour représenter la collectivité.

La ville de Cesson souhaite adhérer à la Centre d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT). L'adhésion est effective à compter de la date de signature de la convention d'adhésion.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29,

Vu la Convention d'adhésion à la centrale d'achat CANUT,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer à la centrale d'achat CANUT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment la convention d'adhésion et ses annexes.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN POIRIER
Date de signature : 24/03/2025
Qualité : L'adjoint au maire chargé du personnel



Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : OLIVIER CHAPLET
Date de signature : 24/03/2025
Qualité : Le Maire



Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 22	Votants : 33
Date de la convocation : 06/03/2025			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal <i>Séance du Conseil Municipal du 19/03/2025</i>			
Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay-Damien, FAYAT Marie-Annick, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stéfanie, BERTRAND Michel, COGET Charline, CHEVALLIER Jean-Marie, LE GALLOUDEC Patricia, GOUBERT Fanny, ZAURIN Rose-Marie, LAFUMA Sophie, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
Membres ayant donné pouvoir : Mme PAGES Caroline à M. CHAPLET Olivier M. DEVAUX Etienne à M. REALINI François M. FARCY Jean-Luc à Mme PREVOT Isabelle Mme GRYMONTREZ Martine à Mme COGET Charline M. ORLANDO Dominique à Mme PECULIER Charlyne M. GATUINGT Jean-Christophe à Mme FAYAT Marie-Annick M. HEESTERMANS Jacques à Mme NALINE Stéfanie Mme DUCRET Frédérique à Mme BOSSAERT Alexina M. PIOLLET François à Mme LE GALLOUDEC Patricia M. LE MENTEC Yannick à M. BELHOMME Jean-Michel M. SABAS Marvin à M. POIRIER Vijay-Damien			
Membres excusés :			
M. Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : FINANCES – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024

Monsieur Jean-Louis DUVAL, Maire-Adjoint en charge des Finances, présente le projet de Compte Financier Unique pour l'année 2024 contenu dans la note de présentation jointe.

L'exercice budgétaire a commencé le 1^{er} janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2024. Toutefois, le décret n° 80-739 du 15 septembre 1980 a permis de prolonger la journée comptable jusqu'au 31 janvier 2025 pour les seules opérations de la section de fonctionnement, ainsi que pour les opérations d'ordre budgétaires.

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, et aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUVAL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1612-12 et L2121-31,

Vu la loi 92-125 du 6 février 1992 portant sur l'Administration Territoriale de la République,

Vu le Compte Financier Unique 2024,

Vu la présentation en Commission « Finances, Administration générale, Ressources Humaines » réunie le 12/03/2025,

Après en avoir délibéré,

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Provisoirement présidé par Monsieur Jean-Louis DUVAL, 1^{er} Adjoint en charge des Finances,

ADOpte le Compte Financier Unique 2024 et ses résultats comme suit :

RESULTAT BUDGETAIRE 2024

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RESULTAT DE CLOTURE 2023	3 411 177,09€		3 411 177,09€
EXERCICE 2024			
RECETTES	15 237 400,44 €	1 825 700,98 €	17 063 101,42 €
DEPENSES	12 965 566,25 €	3 440 331,36 €	16 405 897,61 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 271 834,19 €	-1 614 630,38 €	657 113,81 €
RESULTAT DE CLOTURE 2024	5 683 011,28 €	-1 614 630,38 €	4 068 380,90 €
R.A.R. dépenses		1 787 167,28 €	1 787 167,28 €
R.A.R. recettes		2 987 155,94 €	2 987 155,94 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	5 683 011,28 €	-414 641,72 €	5 268 369,56 €

DECLARE que le Compte Financier Unique pour l'année 2024 est conforme et n'appelle ni observation, ni réserve.

INVITE Monsieur le Maire à signer le Compte Financier Unique 2024



Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 077-217700673-20250324-DEL202503_07-BF



Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN POIRIER
Date de signature : 20/03/2025
Qualité : L'adjoint au Maire chargé du personnel



Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier CHAPLET
Date de signature : 20/03/2025
Qualité : Le Maire



Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 22	Votants : 33
Date de la convocation : 06/03/2025			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal <i>Séance du Conseil Municipal du 19/03/2025</i>			
Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay-Damien, FAYAT Marie-Annick, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stéphanie, BERTRAND Michel, COGET Charline, CHEVALLIER Jean-Marie, LE GALLOUDEC Patricia, GOUBERT Fanny, ZAURIN Rose-Marie, LAFUMA Sophie, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
Membres ayant donné pouvoir : Mme PAGES Caroline à M. CHAPLET Olivier M. DEVAUX Etienne à M. REALINI François M. FARCY Jean-Luc à Mme PREVOT Isabelle Mme GRYMONTPREZ Martine à Mme COGET Charline M. ORLANDO Dominique à Mme PECULIER Charlyne M. GATUINGT Jean-Christophe à Mme FAYAT Marie-Annick M. HEESTERMANS Jacques à Mme NALINE Stéphanie Mme DUCRET Frédérique à Mme BOSSAERT Alexina M. PIOLLET François à Mme LE GALLOUDEC Patricia M. LE MENTEC Yannick à M. BELHOMME Jean-Michel M. SABAS Marvin à M. POIRIER Vijay-Damien			
Membres excusés :			
M. Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Monsieur Jean-Louis DUVAL, Maire-Adjoint chargé des Finances, expose à l'assemblée que, conformément à la réglementation en vigueur, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat 2024 au budget primitif 2025.

SECTION FONCTIONNEMENT	LIBELLES	
	Recettes de l'exercice 2024	15 237 400,44 €
	Dépenses de l'exercice 2024	12 965 566,25 €
	Résultat de l'exercice	2 271 834,19 €
	Excédent de fonctionnement reporté	3 411 177,09 €
	Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	5 683 011,28 €
SECTION INVESTISSEMENT	LIBELLES	MONTANT
	Recettes de l'exercice 2024	1 825 700,98 €
	Dépenses de l'exercice 2024	3 440 331,36 €
	Solde d'exécution de l'exercice	-1 614 630,38 €
	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00 €
	Solde d'exécution de clôture 2024	-1 614 630,38 €
RESTES A REALISER		
	Recettes de l'exercice 2024	2 987 155,94 €
	Dépenses de l'exercice 2024	1 787 167,28 €
	Solde d'exécution des RAR 2024	1 199 988,66 €
	Résultat d'investissement de l'exercice 2024	-414 641,72 €
FONCT / INV.	RESULTAT CUMULE 2024	

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUVAL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu la présentation en Commission « Finances, Administration générale, Ressources Humaines » réunie le 12/03/2025,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DETERMINE l'affectation du résultat suivante :

Le résultat à affecter est de 5 683 011,28 € :

- Section d'investissement déficitaire, il y a donc d'obligation d'affecter une partie du résultat au 1068.

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le

ID : 077-217700673-20250324-DEL202503_8-DE



- La section d'investissement est déficitaire de 1 614 630,38€ il conviendra donc d'affecter obligatoirement cette somme au titre du compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »

DIT que les écritures seront donc les suivantes :

- Section de fonctionnement :
Article 002 (R) - Résultat de fonctionnement reporté : 4 068 380,90 €
- Section d'investissement :
Article 1068 (R) – Excédents de fonctionnement capitalisés : 1 614 630,38 €

Les restes à réaliser, tant en dépenses qu'en recettes d'investissement, sont inscrits sur les comptes afférents.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN POIRIER
Date de signature : 23/03/2025
Qualité : L'adjoint au Maire chargé du personnel

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : OLIVIER CHAPLET
Date de signature : 23/03/2025
Qualité : Le Maire



Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 22	Votants : 33
Date de la convocation : 06/03/2025			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal <i>Séance du Conseil Municipal du 19/03/2025</i>			
Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay-Damien, FAYAT Marie-Annick, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stéphanie, BERTRAND Michel, COGET Charline, CHEVALLIER Jean-Marie, LE GALLOUDEC Patricia, GOUBERT Fanny, ZAURIN Rose-Marie, LAFUMA Sophie, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
Membres ayant donné pouvoir : Mme PAGES Caroline à M. CHAPLET Olivier M. DEVAUX Etienne à M. REALINI François M. FARCY Jean-Luc à Mme PREVOT Isabelle Mme GRYPONPREZ Martine à Mme COGET Charline M. ORLANDO Dominique à Mme PECULIER Charlyne M. GATUINGT Jean-Christophe à Mme FAYAT Marie-Annick M. HEESTERMANS Jacques à Mme NALINE Stéphanie Mme DUCRET Frédérique à Mme BOSSAERT Alexina M. PIOLLET François à Mme LE GALLOUDEC Patricia M. LE MENTEC Yannick à M. BELHOMME Jean-Michel M. SABAS Marvin à M. POIRIER Vijay-Damien			
Membres excusés :			
M. Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur Jean-Louis DUVAL, Maire-Adjoint en charge des Finances, rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Les modalités d'élaboration, de vote et de contrôle sont organisées par la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions complétées notamment par la loi d'orientation du 6 février 1992 dite « A.T.R. » relative à l'administration Territoriale de la République, le tout codifié dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025 à 10h01

Publié le 24/03/2025

ID : 077-217700673-20250324-DEL202503_009-BF



Lors de sa séance du 5 février 2025, le Conseil Municipal a débattu et voté les orientations budgétaires pour l'exercice 2025.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 soumis à votre adoption. La note de présentation ci-jointe, expose de manière plus détaillée, les grandes orientations de ce budget.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUVAL,

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu la présentation en Commission « Finances, Administration générale, Ressources Humaines » réunie le 12/03/2025,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 05/02/2025,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 soumis au vote par chapitre et par nature, avec une présentation fonctionnelle,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOpte le Budget Primitif 2025 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2025
011 : Charges générales	3 700 436,08 €
012 : Charges de personnel	7 121 820,00 €
014 : Atténuation de produits	479 210,00 €
023 : Virement section d'invest.	4 000 000,00 €
042 : Opérations d'ordre	523 664,26 €
65 : Autres charges gestion	2 037 684,00 €
66 : Charges financières	134 135,42 €
67 : Charges exceptionnelles	30 000,00 €
TOTAL	18 026 949,76 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2025
002 : Excéd. antérieur reporté	4 068 380,90 €
013 : Atténuations de charges	57 760,00 €
042 : Opérations d'ordre	192 000,00 €
70 : Produits des services	920 798,86 €
73 : Impôts et Taxes	288 873,00 €
731 : Fiscalité Locales	10 140 000,00 €
74 : Dotations et participations	1 874 578,00 €
75 : Autres produits de gestion	484 559,00 €
TOTAL	18 026 949,76 €

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 077-217700673-20250324-DEL202503_009-BF



SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Propositions du Maire	Budget primitif total 2025
001 : Résultat reporté		1 614 630,38 €	1 614 630,38 €
040 : Opérations d'ordre		192 000,00 €	192 000,00 €
041 : Opérations patrimoniales		325 000,00 €	325 000,00 €
10 : Dotations, fonds divers et réserves		30 000,00 €	30 000,00 €
16 : Emprunts et dettes		722 280,00 €	722 280,00 €
20 : Immo. incorporelles	170 179,06 €	314 800,00 €	484 979,06 €
204 : Subv. d'équip. versés		279 472,00 €	279 472,00 €
21 : Immo. corporelles	692 309,95 €	3 462 891,97 €	4 155 201,92 €
23 : Immo. en cours	924 678,27 €	4 070 000,00 €	4 994 678,27 €
TOTAL	1 787 167,28 €	11 011 074,35 €	12 798 241,63 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Propositions du Maire	Budget primitif total 2025
021 : Vir. de la section fonct.		4 000 000,00 €	4 000 000,00 €
024 : Produits des cession d'immo.		1 700 000,00 €	1 700 000,00 €
040 : Opérations d'ordre		523 664,26 €	523 664,26 €
041 : Opérations patrimoniales		325 000,00 €	325 000,00 €
10 : Dotations et réserves		300 000,00 €	300 000,00 €
1068 : Excédents de fct capitalisés		1 614 630,38 €	1 614 630,38 €
13 : Sub. Invest. reçues	2 987 155,94 €	1 347 791,05 €	4 334 946,99 €
TOTAL	2 987 155,94 €	9 811 085,69 €	12 798 241,63 €

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,
Vijay-Damien POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN POIRIER
Date de signature : 20/03/2025
Qualité : L'adjoint au Maire chargé du personnel



Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,
Olivier CHAPLET



Signé électroniquement par : OLIVIER CHAPLET
Date de signature : 20/03/2025
Qualité : Le Maire

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 22	Votants : 33
Date de la convocation : 06/03/2025			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal <i>Séance du Conseil Municipal du 19/03/2025</i>			
Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay-Damien, FAYAT Marie-Annick, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stéfanie, BERTRAND Michel, COGET Charline, CHEVALLIER Jean-Marie, LE GALLOUDEC Patricia, GOUBERT Fanny, ZAURIN Rose-Marie, LAFUMA Sophie, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
Membres ayant donné pouvoir : Mme PAGES Caroline à M. CHAPLET Olivier M. DEVAUX Etienne à M. REALINI François M. FARCY Jean-Luc à Mme PREVOT Isabelle Mme GRYMONTREZ Martine à Mme COGET Charline M. ORLANDO Dominique à Mme PECULIER Charlyne M. GATUINGT Jean-Christophe à Mme FAYAT Marie-Annick M. HEESTERMANS Jacques à Mme NALINE Stéfanie Mme DUCRET Frédérique à Mme BOSSAERT Alexina M. PIOLLET François à Mme LE GALLOUDEC Patricia M. LE MENTEC Yannick à M. BELHOMME Jean-Michel M. SABAS Marvin à M. POIRIER Vijay-Damien			
Membres excusés :			
M. Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : FINANCES – FIXATION DES TAUX 2025 POUR LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

Monsieur Jean-Louis DUVAL, Maire-Adjoint en charge des Finances, propose à l'assemblée de fixer les taux des taxes concernant les contributions directes.

Ainsi, Monsieur DUVAL propose que les taux pour la fiscalité locale en 2025 soient maintenus sur ceux de 2024.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUVAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de
notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi de finances pour 2020 n° 2019-1479 et notamment son article 16,

Vu l'article 1639 du Code Général des Impôts,

Vu la présentation en Commission « Finances, Administration générale, Ressources Humaines » réunie
le 12/03/2025,

Vu le budget primitif 2025,

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2025 à l'article 73111,

Considérant qu'il convient de fixer pour l'exercice 2025 les taux des taxes directes locales,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de fixer les taux de taxes directes locales pour l'année 2025 de la manière suivante :

TAXES	TAUX 2024	TAUX 2025	VARIATION (%)
Taxe d'habitation résidences secondaires	13,99 %	13,99 %	Néant
Taxe foncière sur propriété bâties	57,00 %	57,00 %	Néant
Taxe foncière sur propriétés non bâties	41,47 %	41,47 %	Néant

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN POIRIER
Date de signature : 24/03/2025
Qualité : L'adjoint au maire chargé du personnel



Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : OLIVIER CHAPLET
Date de signature : 24/03/2025
Qualité : Le Maire



Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 22	Votants : 33
Date de la convocation : 06/03/2025			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal <i>Séance du Conseil Municipal du 19/03/2025</i>			
Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay-Damien, FAYAT Marie-Annick, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stéfanie, BERTRAND Michel, COGET Charline, CHEVALLIER Jean-Marie, LE GALLOUDEC Patricia, GOUBERT Fanny, ZAURIN Rose-Marie, LAFUMA Sophie, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
Membres ayant donné pouvoir : Mme PAGES Caroline à M. CHAPLET Olivier M. DEVAUX Etienne à M. REALINI François M. FARCY Jean-Luc à Mme PREVOT Isabelle Mme GRYMONTREZ Martine à Mme COGET Charline M. ORLANDO Dominique à Mme PECULIER Charlyne M. GATUINGT Jean-Christophe à Mme FAYAT Marie-Annick M. HEESTERMANS Jacques à Mme NALINE Stéfanie Mme DUCRET Frédérique à Mme BOSSAERT Alexina M. PIOLLET François à Mme LE GALLOUDEC Patricia M. LE MENTEC Yannick à M. BELHOMME Jean-Michel M. SABAS Marvin à M. POIRIER Vijay-Damien			
Membres excusés :			
M. Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : FINANCES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2025

Monsieur Jean-Louis DUVAL, Maire-Adjoint en charge des Finances, propose à l'assemblée d'attribuer les subventions aux associations, conformément aux crédits inscrits au budget 2025.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUVAL,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant les dossiers de demandes transmis par les associations et les sommes inscrites au budget primitif 2025 à l'article 65748,

Vu la présentation en Commission « Finances, Administration générale, le 12/03/2025,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2025 :

ASSOCIATIONS	RAPPEL CA 2024	PROPOSITIONS 2025
Cesson Sans Frontière	3 000,00 €	8 000,00 €
Chœur du Balory Junior	100,00 €	100,00 €
Chorale Chantevert	800,00 €	800,00 €
Club de l'Amitié	6 500,00 €	8 500,00 €
Club Culture et Loisirs du Balory	200,00 €	200,00 €
TESSA (anciennement DDNA)	300,00 €	Pas de demande
Groupe Abbe Pierre de Sénart	400,00 €	Pas de demande
Elan II	800,00 €	800,00 €
FNACA Maroc et Tunisie	400,00 €	400,00 €
GDSA 77	1 500,00 €	1 500,00 €
Ressourcerie Endana	1000,00 €	500,00 €
Pie Vert Bio 77	200,00 €	200,00 €
Restaurants du Cœur	2 500,00 €	2500,00 €
Secours Populaire	500,00 €	600,00 €
Paroles de femmes – Relais 77	1 500,00 €	1 500,00 €
Secours Catholique	500,00 €	600,00 €
Parents d'élèves PEV		200,00 €
Parents d'élèves Jules Ferry		300,00 €
Parents d'élèves Prévert		300,00 €
TOTAL	20 200,00 €	27 000,00€

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : Mme NALINE

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines
Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN POIRIER
Date de signature : 20/03/2025
Qualité : L'adjoint au Maire chargé du personnel

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : OLIVIER CHAPLET
Date de signature : 21/03/2025
Qualité : Le Maire

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 22	Votants : 33
Date de la convocation : 06/03/2025			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal <i>Séance du Conseil Municipal du 19/03/2025</i>			
Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay-Damien, FAYAT Marie-Annick, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stéphanie, BERTRAND Michel, COGET Charline, CHEVALLIER Jean-Marie, LE GALLOUDEC Patricia, GOUBERT Fanny, ZAURIN Rose-Marie, LAFUMA Sophie, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
Membres ayant donné pouvoir : Mme PAGES Caroline à M. CHAPLET Olivier M. DEVAUX Etienne à M. REALINI François M. FARCY Jean-Luc à Mme PREVOT Isabelle Mme GRYMONTREZ Martine à Mme COGET Charline M. ORLANDO Dominique à Mme PECULIER Charlyne M. GATUINGT Jean-Christophe à Mme FAYAT Marie-Annick M. HEESTERMANS Jacques à Mme NALINE Stéphanie Mme DUCRET Frédérique à Mme BOSSAERT Alexina M. PIOLLET François à Mme LE GALLOUDEC Patricia M. LE MENTEC Yannick à M. BELHOMME Jean-Michel M. SABAS Marvin à M. POIRIER Vijay-Damien			
Membres excusés :			
M. Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : FINANCES – ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA CRECHE PARENTALE LES P'TITES POUSSSES

Monsieur Jean-Louis DUVAL, Maire-Adjoint en charge des Finances, propose à l'assemblée d'attribuer une subvention à la crèche parentale Les P'tites Pousses, conformément aux crédits inscrits au budget 2025.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUVAL,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la demande de subvention présentée par la crèche parentale Les P'tites Pousses et les sommes inscrites au budget primitif 2025 à l'article 65748,

Vu la présentation en Commission « Finances, Administration générale, Ressources Humaines » réunie le 12/03/2025,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE d'attribuer une subvention de 35 000 € à la crèche parentale les P'tites Pousses pour l'année 2025.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN POIRIER
Date de signature : 20/03/2025
Qualité : L'adjoint au Maire chargé du personnel



Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : OLIVIER CHAPLET
Date de signature : 24/03/2025
Qualité : Le Maire



Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 22	Votants : 33
Date de la convocation : 06/03/2025			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal <i>Séance du Conseil Municipal du 19/03/2025</i>			
Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay-Damien, FAYAT Marie-Annick, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stéphanie, BERTRAND Michel, COGET Charline, CHEVALLIER Jean-Marie, LE GALLOUDEC Patricia, GOUBERT Fanny, ZAURIN Rose-Marie, LAFUMA Sophie, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
Membres ayant donné pouvoir : Mme PAGES Caroline à M. CHAPLET Olivier M. DEVAUX Etienne à M. REALINI François M. FARCY Jean-Luc à Mme PREVOT Isabelle Mme GRYMONTREZ Martine à Mme COGET Charline M. ORLANDO Dominique à Mme PECULIER Charlyne M. GATUINGT Jean-Christophe à Mme FAYAT Marie-Annick M. HEESTERMANS Jacques à Mme NALINE Stéphanie Mme DUCRET Frédérique à Mme BOSSAERT Alexina M. PIOLLET François à Mme LE GALLOUDEC Patricia M. LE MENTEC Yannick à M. BELHOMME Jean-Michel M. SABAS Marvin à M. POIRIER Vijay-Damien			
Membres excusés :			
M. Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : FINANCES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CESSON/VERT-SAINT-DENIS POUR L'ANNEE 2025

En augmentation, la contribution des villes au Syndicat Intercommunal de Cesson / Vert-Saint-Denis est de 2 551 720 € pour 2025 et la répartition au nombre d'habitants s'établit comme suit :

Cesson : 55,86 % soit 1 425 391 €

Vert-Saint-Denis : 44,14 % soit 1 126 329 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUVAL,

Vu l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu les sommes inscrites au budget primitif 2025 à l'article 65568,

Vu la présentation en Commission « Finances, Administration générale, Ressources Humaines » réunie le 12/03/2025,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de voter les contributions aux organismes de regroupement pour l'année 2025 comme suit :

Syndicat Intercommunal de Cesson / Vert-Saint-Denis : 1 425 391 €

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents afférant aux attributions de subvention du Syndicat Intercommunal.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN POIRIER
Date de signature : 20/03/2025
Qualité : L'adjoint au maire chargé du personnel



Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : OLIVIER CHAPLET
Date de signature : 25/03/2025
Qualité : Le Maire



Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 22	Votants : 33
Date de la convocation : 06/03/2025			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal <i>Séance du Conseil Municipal du 19/03/2025</i>			
Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay-Damien, FAYAT Marie-Annick, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stéphanie, BERTRAND Michel, COGET Charline, CHEVALLIER Jean-Marie, LE GALLOUDEC Patricia, GOUBERT Fanny, ZAURIN Rose-Marie, LAFUMA Sophie, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
Membres ayant donné pouvoir : Mme PAGES Caroline à M. CHAPLET Olivier M. DEVAUX Etienne à M. REALINI François M. FARCY Jean-Luc à Mme PREVOT Isabelle Mme GRYMONTPREZ Martine à Mme COGET Charline M. ORLANDO Dominique à Mme PECULIER Charlyne M. GATUINGT Jean-Christophe à Mme FAYAT Marie-Annick M. HEESTERMANS Jacques à Mme NALINE Stéphanie Mme DUCRET Frédérique à Mme BOSSAERT Alexina M. PIOLLET François à Mme LE GALLOUDEC Patricia M. LE MENTEC Yannick à M. BELHOMME Jean-Michel M. SABAS Marvin à M. POIRIER Vijay-Damien			
Membres excusés :			
M. Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : FINANCES – RAPPORT SUR L'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE FRANCE (FSRIF) – ANNEE 2024

Monsieur Jean-Louis DUVAL, Maire Adjoint en charge des Finances, expose à l'assemblée que la commune a obtenue en 2024 le FSRIF d'un montant de 266 818€ pour l'année 2024, cette recette n'est pas affectée à des dépenses particulières, il est possible d'intégrer plusieurs actions rendues possible par ces fonds. Le FSRIF vise à améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines, supportant des charges au regard des besoins sociaux de leur population.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUVAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le CGCT et notamment l'article L.2531-16 instituant qu'un rapport sur l'utilisation du FSRIF doit être présenté en Conseil Municipal,

Vu la loi n°91-429 du 13 mai 1991 instituant une dotation de solidarité urbaine et un fonds de solidarité des communes de la région Ile de France.

Vu la présentation en Commission « Finances, Administration générale, Ressources Humaines » réunie le 12/03/2025,

Considérant que la dotation nette de 266 818€ a été attribuée à la ville de Cesson au titre du FSRIF en 2024.

Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport ci-dessous concernant l'utilisation du FSRIF pour l'année 2024,

	Montant	FSRIF	Reste à charge Mairie
Entretien des bâtiments publics	138 892,45	50 038,05	88 854,40
Entretien des voiries	433 559,90	216 779,95	216 779,95
TOTAL	572 452,35	266 818,00	305 634,35

Fait et acté ce jour

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN POIRIER
Date de signature : 20/03/2025
Qualité : L'adjoint au Maire chargé du personnel

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : OLIVIER CHAPLET
Date de signature : 20/03/2025
Qualité : Le Maire

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 22	Votants : 33
Date de la convocation : 06/03/2025			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal <i>Séance du Conseil Municipal du 19/03/2025</i>			
Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay-Damien, FAYAT Marie-Annick, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stéphanie, BERTRAND Michel, COGET Charline, CHEVALLIER Jean-Marie, LE GALLOUDEC Patricia, GOUBERT Fanny, ZAURIN Rose-Marie, LAFUMA Sophie, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
Membres ayant donné pouvoir : Mme PAGES Caroline à M. CHAPLET Olivier M. DEVAUX Etienne à M. REALINI François M. FARCY Jean-Luc à Mme PREVOT Isabelle Mme GRYPONPREZ Martine à Mme COGET Charline M. ORLANDO Dominique à Mme PECULIER Charlyne M. GATUINGT Jean-Christophe à Mme FAYAT Marie-Annick M. HEESTERMANS Jacques à Mme NALINE Stéphanie Mme DUCRET Frédérique à Mme BOSSAERT Alexina M. PIOLLET François à Mme LE GALLOUDEC Patricia M. LE MENTEC Yannick à M. BELHOMME Jean-Michel M. SABAS Marvin à M. POIRIER Vijay-Damien			
Membres excusés :			
M. Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : FINANCES – EFFACEMENT DE DETTES

Monsieur Jean-Louis DUVAL, Maire-Adjoint en charge des Finances, expose que suite à une liquidation judiciaire d'une entreprise de Cesson, et, suite à un mail du liquidateur pour annoncer l'irrecouvrabilité de la créance, il est demandé par la trésorerie d'annuler la dette de cette entreprise de la ville de CESSON pour un montant total de 370,46 €, correspondant à un titre émis en 2020 sur la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUVAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la notification du liquidateur du 14 Janvier 2025 de classer la créance au passif de la commune pour un montant de 370,46 €,

Vu la demande de la Trésorerie de Melun SGC en date du 15 janvier 2025 sollicitant l'effacement de la dette,

Vu les crédits inscrits au compte 6542 « créances éteintes »,

Vu la présentation en Commission « Finances, Administration générale, Ressources Humaines » réunie le 12/03/2025,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE d'approuver l'annulation de la dette présentée par le Comptable public pour un montant total de 370,46 €.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN POIRIER
Date de signature : 20/03/2025
Qualité : L'adjoint au Maire chargé du personnel



Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : OLIVIER CHAPLET
Date de signature : 24/03/2025
Qualité : Le Maire



Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 22	Votants : 33
Date de la convocation : 06/03/2025			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal <i>Séance du Conseil Municipal du 19 mars 2025</i>			
Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay-Damien, FAYAT Marie-Annick, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stéfanie, BERTRAND Michel, COGET Charline, CHEVALLIER Jean-Marie, LE GALLOUDEC Patricia, GOUBERT Fanny, ZAURIN Rose-Marie, LAFUMA Sophie, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
Membres ayant donné pouvoir : Mme PAGES Caroline à M. CHAPLET Olivier M. DEVAUX Etienne à M. REALINI François M. FARCY Jean-Luc à Mme PREVOT Isabelle Mme GRYMONTREZ Martine à Mme COGET Charline M. ORLANDO Dominique à Mme PECULIER Charlyne M. GATUINGT Jean-Christophe à Mme FAYAT Marie-Annick M. HEESTERMANS Jacques à Mme NALINE Stéfanie Mme DUCRET Frédérique à Mme BOSSAERT Alexina M. PIOLLET François à Mme LE GALLOUDEC Patricia M. LE MENTEC Yannick à M. BELHOMME Jean-Michel M. SABAS Marvin à M. POIRIER Vijay-Damien			
Membres excusés :			
M. Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION, CONTRACTUEL, POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION

Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines, expose qu'en raison des besoins en personnel au sein de la Direction de l'Education, il convient de créer un poste non permanent d'Adjoint d'Animation, contractuel, pour les périodes suivantes :

- du 08/04/2025 au 18/04/2025 pour un total de 80 heures,
- et du 18/08/2025 au 28/08/2025 pour un total de 90 heures.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Ad

humaines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1693 du 22.12.2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la présentation en Commission Finances, Administration Générale et Ressources Humaines, en date du 12/03/2025,

Considérant les besoins de la Direction de l'Education,

Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un poste d'Adjoint d'Animation, contractuel, pour les périodes suivantes :

- du 08/04/2025 au 18/04/2025 pour un total de 80 heures,
- et du 18/08/2025 au 28/08/2025 pour un total de 90 heures.

FIXE la rémunération horaire en référence à l'indice brut 367, indice majoré 366,

PRECISE que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,

DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Vijay-Damien POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN POIRIER
Date de signature : 24/03/2025
Qualité : L'adjoint au maire chargé du personnel


Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : OLIVIER CHAPLET
Date de signature : 24/03/2025
Qualité : Le Maire


Olivier CHAPLET